

LOI N° 2019 – 01 DU 17 JANVIER 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Bali en Indonésie, le 11 octobre 2018, entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Réhabilitation de la section Bérubouay-Malanville du corridor Cotonou-Niamey (169,4 km).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 11 janvier 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

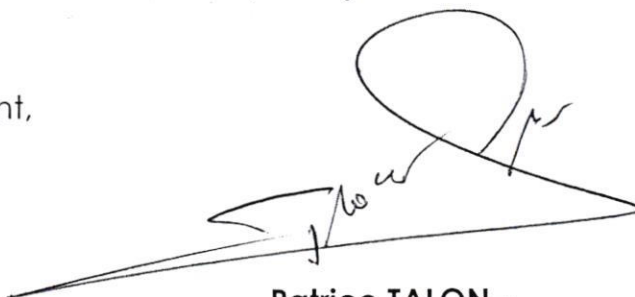
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt-quatre millions (24 000 000) de dollars US, soit treize milliards deux cent millions (13 200 000 000) de francs CFA environ, au taux indicatif de un (01) dollar = 550 F CFA, signé à Bali en Indonésie, le 11 octobre 2018, entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Réhabilitation de la section Bérubouay-Malanville du corridor Cotonou-Niamey (169,4 km).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

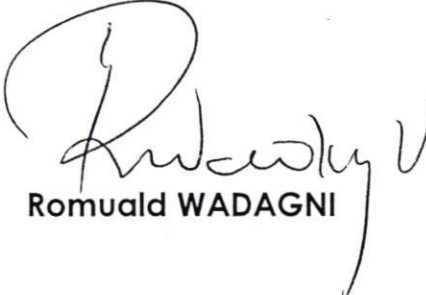


Patrice TALON.-

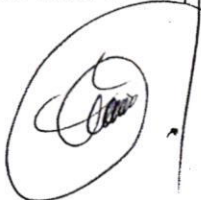
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - HCJ : 2 - MEF : 2 - MIT : 2 - MJL : 2 - AUTRES MINISTERES : 19
- SGG : 4 - JORB : 1.